

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

| |
|--|
| OBJET |
| <i>de la Délibération</i> |
| ***** |
| FESTIVAL « GAMINERIES... » : CONTRATS AVEC LES ARTISTES |

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

FESTIVAL « GAMINERIES... » : CONTRATS AVEC LES ARTISTES

Rapport de Christophe MARCHAND

La programmation du festival jeune public pour l'année 2009 nécessite la passation de contrats de cession avec les artistes.

La commission a arrêté les interventions suivantes :

- | | |
|--|----------------------------|
| • 2 février – Face de lune | 1 600 € (les 2 séances) |
| • 3 février – Bonjour et où sont les mamans | 4 220 € (les 2 séances) |
| • 5 février – La Bestiole | 2 637.50 € (les 2 séances) |
| • 6 février – Planches et strapontins | 4 009 € ((les 4 séances) |
| • 7 février – la Maison du bout du Monde | 2 300 € (les 2 séances) |
| • 9 février – Les 2 gredins | 1 700 € (les 2 séances) |
| • 10 février – Long'zoreilles, roi des embrouilles | 2 400 € (les 2 séances) |
| • 11 février – Binnochio de Mergerac | 2 532 € (les 2 séances) |
| • 12 février – La Honte de la Famille | 2 777 € (les 2 séances) |

Des frais annexes (hébergement, frais de restauration, frais de déplacement) liés aux spectacles peuvent venir s'ajouter aux montants des cachets indiqués.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH